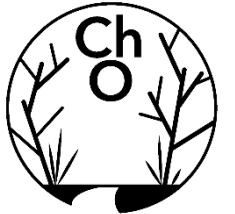


CHARTRE



de l'association les Chemins d'Ouroux

Préambule

L'association collégiale des Chemins d'Ouroux est une association loi 1901 qui veille à représenter l'ensemble des habitants du village. Ses objectifs sont de créer des rencontres entre ourouxoises dans leur diversité, partager les connaissances, transmettre, et contribuer au maintien du paysage au vu des enjeux actuels.

L'association invite également à voir le paysage comme étant « un commun » avec la complexité des notions de propriétés et la diversité des usagers que cela implique.

1- Engagements de l'association quant aux organisations, travaux et aménagements :

L'association est amenée à porter des projets d'aménagements, des évènements, des animations.

Pour chaque organisation, le dialogue est encouragé autour des sujets ci-dessous :

2- La prise en compte de tous les usagers

Les usagers des paysages sont multiples et doivent être considérés dans chacun des projets :

- Les propriétaires terriens ;
- Les exploitants ;
- Les agriculteurs.rices, qui utilisent les chemins pour leur exploitation et entretiennent la majorité des haies ;
- Les forestiers ;
- Les utilisateurs.rices « de loisirs » piétons, VTTistes, cavaliers ;
- Les utilisateurs.rices « de loisirs » motorisés ;
- Les sportifs, les familles ;
- Les artistes ;
- Les personnes qui se déplacent ;
- Les vivants non humains, mammifères, oiseaux, insectes, qui y vivent de jour et de nuit et s'y nourrissent ;
- Les chasseurs.es ;
- ...

Ainsi, pour chacun des choix, il est bon de vérifier que cela respecte chacun des usagers.

3- L'utilisation de la ressource

Les chemins, mais surtout les haies et les arbres sont des ressources qui ont des valeurs patrimoniales, écologiques, voire monétaires. Le glanage représente une ressource, mais également le bois.

Afin d'éviter le gâchis et tout en respectant les usagers, il convient de discuter de l'utilisation de la ressource. Une entente collégiale sur la décision doit être trouvée.

4- Sa gouvernance et les règles de communication :

Les prises de décisions sont régies par les statuts de l'association. Ici sont détaillés quelques principes moraux :

a/ Apprendre à s'entendre

Si c'est la diversité des points de vue qui fait de l'association un lieu de rencontre riche, cela implique un exercice d'écoute mutuelle.

Les sources de conflits doivent ainsi être évoquées rapidement pour éviter qu'elles s'enveniment.

La bienveillance et la confiance entre les membres sont gage de réussite.

b/ Rentrer et sortir de l'association

Chacun est libre de rentrer et de sortir de l'association.

c/ Savoir-faire avec « les loups » ou protocole de gestion des conflits

L'association sera amenée à travailler avec des personnes qui n'ont pas pour habitude de cet esprit collectif ou collaboratif. Si certains comportements sont réprimables, la personne ne l'est pas. Les faits peuvent donc être sanctionnés ou réparés mais il ne s'agit pas d'exclure l'individu.

